

# Sécurisons les rentes AVS à l'aide du frein à l'endettement et de la règle « 65/65 »

Berne, le 30 novembre 2010

## Communiqué

### Sécurisons les rentes AVS à l'aide du frein à l'endettement et de la règle « 65/65 »

#### Le PLR présente ses exigences lors d'une conférence de presse

---

Les perspectives pour l'AVS sont sombres, la bombe démographique à retardement est en marche. Si aujourd'hui quatre actifs cotisaient au bénéfice d'un rentier, ce rapport ne sera vraisemblablement plus que de deux pour un à l'horizon de 2040 ! Une dette énorme menace et nous pouvons nous attendre à une réduction massive des rentes ou à des augmentations d'impôts. La politique doit maintenant agir pour que nos rentes et celles de nos enfants soient sécurisées dans le futur. Tous les partis le savent. Néanmoins, l'alliance contre-nature entre le PS et l'UDC a détruit la solution conciliante de la 11<sup>ème</sup> révision de l'AVS durant la session d'automne. Les efforts accomplis jusqu'ici afin de sécuriser l'AVS sur le long terme ne sont aujourd'hui plus qu'un tas de gravats. Le PLR, Les Libéraux-Radicaux et les Femmes PLR ne peuvent assister passivement à ces agissements imprudents. Ils soutiennent la grande 12<sup>ème</sup> révision, même si elle n'est pas suffisante : Elle est comparable à une longue escalade qui peut se terminer par une chute grave. Si cette révision échoue à nouveau dans quelques années, le résultat sera brutal. Par conséquent, le PLR veut proposer deux filets de sécurité : Leurs initiatives parlementaires exigent d'une part l'adaptation immédiate de l'âge de la retraite des femmes à celui des hommes (65 ans) et, d'autre part, l'inscription dans la loi d'un frein à l'endettement pour l'AVS qui a fait ses preuves.

Quatre politiciennes du PLR ont présenté deux initiatives parlementaires lors de la conférence de presse d'aujourd'hui :

› « **65/65** » : L'adaptation de l'âge de la retraite des femmes à celui des hommes est nécessaire et juste. Les femmes ont une espérance de vie plus élevée et perçoivent donc plus longtemps les rentes AVS. Avec une adaptation, 800 millions de francs peuvent être économisés chaque année. Ils doivent être utilisés à long terme afin de sécuriser l'AVS.

› « **AVS – Frein à l'endettement** » : L'AVS, contrairement à d'autres assurances sociales (AI, AC), ne doit pas attendre de faire face à des milliards de francs de dette avant que la politique agisse. La demande du PLR empêche un endettement à l'aide d'un frein à l'endettement connu et ayant fait ses preuves. Une fois la couverture du Fond de compensation de l'AVS trop faible, l'augmentation des rentes sera automatiquement suspendue.

Vous trouverez les initiatives parlementaires sur notre site internet à l'adresse suivante :

<http://www.plr.ch/communication/conferences-de-presse.html>

---

#### Contacts:

› Martine Brunschwig Graf, vice-présidente du Groupe et conseillère nationale, 079 507 38 00

› Christa Markwalder, conseillère nationale, 079 443 54 54

› Marianne Kleiner, conseillère nationale, 079 443 54 54

› Carmen Walker Späh, présidente des Femmes PLR et députée, 079 575 67 66

› Noé Blancpain, chef de la communication, 078 748 61 63

› Philippe Miauton, Pressesprecher, 079 277 68 41